

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Bossée (Indre-et-Loire) dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2024

Etaient présents : BARREAU Annie, BOUTET Françoise, CHAMAURET Maryline, CHARBONNEAU Laurent, GUILLOT Dorian, HOULIER Marjorie, MATIGON Ludovic, MEREAU Bernard, VERNAT Nicolas.

Absent : LUTGEN Michel

Un scrutin a eu lieu, CHAMAURET Maryline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Demande de subvention au fond vert
- Demande de subvention FDSR 2024
- Travaux en cours : choix des prestataires
 - Colombarium
 - Film occultant à l'école
 - Elagage
 - Nettoyage terrain près du stade
 - Mise en place sable pour bâche à incendie
 - Travaux de voirie
- Modification de l'éclairage public
- Subventions aux associations
- Adhésion de la commune au service commun énergie de la communauté de communes LST
- Organisation des élections
- Questions diverses

1) Le compte rendu de la séance précédente a été adopté, après lecture, à l'unanimité des présents

2) Demande de subvention au Fond Vert – Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

Suite à la demande de subvention DETR 2024, la préfecture nous conseille de demander un complément de subvention dans le cadre du Fond Vert pour la pose de la bâche à incendie

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	4 466.92 € HT
DETR :	1 733.10 €
Fond Vert :	1 500.00 €
Autofinancement communal :	1 233.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **adopter le plan de financement exposé ci-dessus**

- solliciter une subvention au titre du Fond Vert – Prévention des risques d’incendies de forêt et de végétation
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

3) Demande de subvention FDSR 2024

Monsieur le Maire présente le projet pour les travaux de voirie

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 32 604.00 € HT
FDSR : 6 488.00 €
Autofinancement communal : 26 116.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- solliciter une subvention au titre du FDSR 2024
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

4) Travaux en cours : choix des prestataires

Colombarium

Monsieur le Maire présente les devis pour la construction d’un colombarium au cimetière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de retenir la proposition de l’entreprise LEGRAND pour un montant total de 2 995.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Film occultant à l’école

Monsieur le Maire présente les devis pour la mise en place d’un film occultant sur les vitres de l’école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de retenir la proposition de l’entreprise GLASS TECH Ltd pour un montant total de 2 964.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Elagage

Monsieur le Maire présente les devis pour des travaux d’élagage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de retenir la proposition de l’entreprise EI BOUCHER BASTIEN pour un montant total de 1 200.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Nettoyage fossé près du stade

Monsieur le Maire présente le devis pour le nettoyage d’un fossé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de retenir la proposition de l’entreprise ORCHIS pour un montant total de 1 228.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Mise en place sable pour bâche à incendie

Monsieur le Maire présente les devis pour la mise en place de sable pour l’installation de la bâche à incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise SAS MOREAU pour un montant total de 1 483.20 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente les devis les travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- décide de retenir la proposition de l'entreprise VERNAT pour un montant total de 39 124.80 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

5) Modification de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet de modification de l'éclairage public

Les travaux seront réalisés et facturés sur 3 ans

En 2025 : Secteur AB 50 %	Part Commune :	15 216.77 €
En 2026 : Secteur AB 50%	Part Commune :	15 216.77 €
En 2027 : Secteurs AA et AC	Part Commune :	16 243.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le projet du SIEIL37
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire

6) Subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues en mairie :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (7 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 abstention) d'attribuer 1 000, 00 € à l'association Festiboss

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer 50.00 €/enfant pour un voyage scolaire organisé par le collège de Ligueil

7) Adhésion de la commune au service commun énergie de la communauté de communes LST

Afin d'aider les collectivités à améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine, la Communauté de communes Loches Sud Touraine propose de mettre en place un dispositif de Conseil en énergie mutualisé entre la Communauté de communes et les communes intéressées.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 relatif au service commun non lié à une compétence transférée.

Il est proposé la création d'un service commun énergie dont les missions sont les suivantes :

- Accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine communal existant ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- Animation et sensibilisation.

A sa création, au 1^{er} juillet 2024, le service commun sera composé d'1,2 ETP (équivalent temps plein).

Considérant que ce même article du CGCT prévoit qu'une convention fixe les modalités de cette mise en commun. Ainsi, une convention entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et chaque commune précise le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun et les modalités financières.

L'adhésion emporte un engagement ferme de la commune pour 3 ans, à partir du 01/07/2024.

La cotisation annuelle N au service commun Energie est fixée par délibération du bureau communautaire chaque début d'année N+1. Pour le second semestre 2024, elle est arrêtée à 0.40 € TTC/habitant de la commune (source population INSEE). Pour une année compétente, le coût est estimé à 0.80 € TTC/habitant. La cotisation annuelle sera appelée au cours du premier trimestre de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'approuver l'adhésion de la commune au service commun énergie de la communauté de communes Loches Sud Touraine ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document y afférent ;**
- **de nommer M. MEREAU Bernard comme élu « énergie » référent du service commun et participant à son comité de pilotage.**

8) Organisation des élections

9) Questions diverses

Fin de la séance : 20 h 30